ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 8758

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la prévention de l'alcoolisme dans notre pays. L'alcoolisme, au regard du nombre de personnes touchées directement ou indirectement, est un problème majeur de santé publique pour lequel nous nous devons de faire des propositions et d'apporter des réponses efficaces. La journée nationale de la prévention des soins en alcoologie a été l'occasion de rappeler l'insuffisance de moyens existants consacrés à la prévention, l'accueil, le recherche et les soins. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre, au cours des prochaines années, pour renforcer ces moyens.

Texte de la réponse

Les centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie font partie, avec les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme, du dispositif spécialisé de lutte contre l'alcoolisme, financé par l'Etat et organisé par ses services déconcentrés à l'échelon départemental. Lorsqu'ils ont été mis en place à partir de 1970, les CHAA avaient comme mission première de développer des actions de prévention en direction des buveurs excessifs. Or l'évolution des besoins de la population a conduit les CHAA à adapter leur réponse, et aujourd'hui plus des 2/3 des personnes suivies dans ces structures sont alcoolodépendantes, et plus de la moitié ont d'importantes difficultés sociales. Les CHAA ont ainsi développé une prise en charge ambulatoire des personnes, à la fois sur le plan médical, psychologique et social, spécifique de l'alcoologie. Un projet est à l'étude pour conforter ces structures sur les plans juridique et financier. Il s'agit corrélativement de mieux impliquer le dispositif sanitaire dans son ensemble, hospitalier et ambulatoire, afin de permettre à la fois une identification et un traitement plus précoce des buveurs excessifs, et d'optimiser la prise en charge des personnes dépendantes. Le travail en partenariat des structures spécialisées, des médecins libéraux, et des établissements de soins apportera une contribution essentielle à la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi la création d'équipes d'alcoologie de liaisons hospitalières et le développement de réseaux alcool doivent être encouragés. Cette nouvelle organisation permettra par ailleurs de renforcer et de coordonner la prévention de la consommation excessive d'alcool, en insistant notamment sur les jeunes et la recherche d'ivresse, sur les risques pour la femme, en particulier pendant la grossesse, et sur les actions en milieu de travail.

Données clés

Auteur : M. Alain Fabre-Pujol
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8758
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 166
Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6186